

Réalisation en partenariat avec le Rectorat de La Réunion



carif oref
Ile de La Réunion



Insertion des jeunes sortis de la formation professionnelle initiale

L'enseignement professionnel par la voie scolaire (en lycées professionnels jusqu'au baccalauréat puis les formations de BTS) et l'apprentissage constituent les deux grandes voies de formation professionnelle initiale, pilotées par le ministère de l'Éducation nationale et le Conseil Régional.

Les enquêtes sur l'insertion dans la vie active des lycéens (IVA) et des apprentis (IPA) rendent compte de la situation de ces jeunes vis-à-vis du marché du travail, sept mois après leur sortie de formation professionnelle initiale.

Ce document présente l'enseignement professionnel initial et les principaux résultats d'insertion des jeunes sortis en 2013 à La Réunion.

Les formations professionnelles à La Réunion en 2014

L'enseignement professionnel en France, une histoire presque centenaire

C'est avec la loi Astier de 1919 que l'Éducation nationale commence à prendre en charge l'enseignement technique et professionnel en France. Le Certificat de Capacité Professionnelle – qui deviendra le Certificat d'Aptitude Professionnelle, CAP – est d'ailleurs créé à cette occasion. De nombreuses réformes d'ampleurs diverses affinent les dispositifs de formation professionnelle tout au long du XX^e siècle. Les lois de décentralisation des années 80 apportent une modification majeure en confiant aux Conseils régionaux de larges compétences quant à l'apprentissage et la formation professionnelle. Le baccalauréat professionnel est créé dans la foulée (1985) ainsi que des lycées professionnels permettant de le préparer par voie scolaire et équivalents par statut aux lycées généraux et technologiques.

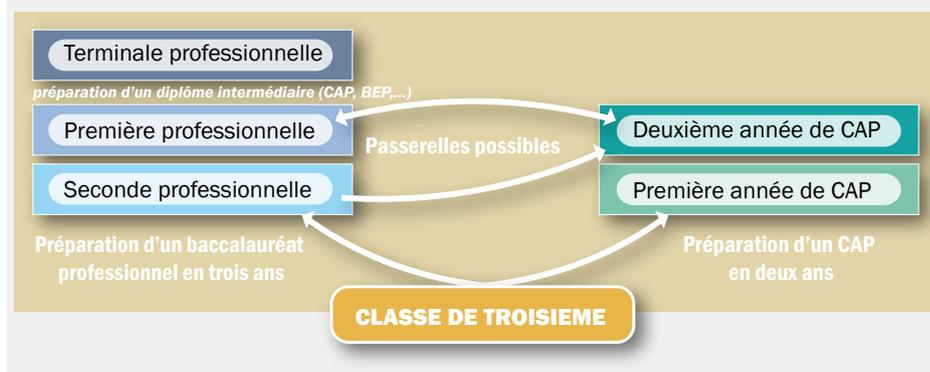
Deux grandes voies portent à l'heure actuelle l'enseignement professionnel, la voie scolaire où les élèves sont accueillis en lycées, et la voie de l'apprentissage.

La voie scolaire : l'enseignement professionnel en lycée

En 2008, une réforme profonde a réorganisé l'enseignement professionnel en lycée et s'applique à tous les lycéens depuis la rentrée 2012. Après la classe de troisième, un élève peut maintenant préparer au choix un baccalauréat professionnel en trois ans – comme tous les autres baccalauréats – ou bien un CAP en deux ans. Des passerelles existent de la seconde professionnelle vers la deuxième année de CAP ainsi qu'entre première professionnelle et deuxième année de CAP. Lors de la préparation du baccalauréat professionnel, les lycéens peuvent également passer un diplôme intermédiaire, BEP ou CAP. La réforme intègre ainsi de façon organique les anciens dispositifs (Schéma 1).

À La Réunion, 15 587 élèves sont en formation professionnelle jusqu'au baccalauréat par la voie scolaire, et sont accueillis par 16 lycées professionnels et 18 lycées polyvalents à la rentrée 2015. Le baccalauréat professionnel est préparé par 11 224 d'entre eux, 4 777 en filières orientées « production » (43 %)

◆ Schéma 1 : L'organisation de l'enseignement professionnel en lycée depuis 2008



et 6 447 en filières orientées « services » (57 %). Par ailleurs, 3 526 étudiants scolarisés en lycée – BTS essentiellement – sont accueillis dans 35 établissements. Les jeunes hommes sont plus nombreux que les jeunes femmes dans ces formations jusqu'au niveau du baccalauréat, et sont proportionnellement plus représentés dans les cycles professionnels courts (niveau V). Les jeunes femmes sont par contre plus nombreuses dans les formations post-baccalauréat (Tab. 1).

Aux niveaux V et IV de formation (CAP et baccalauréat professionnel), l'offre est

plus diversifiée dans le domaine de la production dans chacun des quatre bassins d'emplois de La Réunion, bien que le domaine des « services » accueille de plus nombreux lycéens. Le bassin Nord, par exemple, propose 22 spécialités orientées « production » et 10 orientées « services » au niveau V ainsi que, respectivement, 20 et 9 pour le baccalauréat (Tab. 3).

Les filières de formation après le baccalauréat sont à l'inverse bien plus nombreuses dans le secteur des « services » : dans le bassin Nord, on compte par exemple 15 filières supérieures

◆ **Tab. 1 : Effectifs totaux en sections professionnalisantes pour l'année 2015-2016 dans l'académie de La Réunion**

	Niveau III	Niveau IV	Niveau V	Total
Filles	1 886 (22 %)	4 989 (59 %)	1 608 (19 %)	8 483
Garçons	1 640 (15 %)	6 235 (59 %)	2 755 (26 %)	10 630
Total	3 526 (18 %)	11 224 (59 %)	4 363 (23 %)	19 113

Source : Rectorat de La Réunion - Constat de rentrée

◆ **Tab. 2 : Effectifs totaux d'apprentis au 31 décembre 2014 dans l'académie de La Réunion**

	Niveau I	Niveau II	Niveau III	Niveau IV	Niveau V	Total
Filles	35 (3 %)	99 (7 %)	448 (33 %)	339 (25 %)	421 (31 %)	1 342
Garçons	57 (2 %)	97 (3 %)	458 (15 %)	705 (23 %)	1 798 (58 %)	3 114
Total	92 (2 %)	195 (4 %)	906 (20 %)	1 044 (23 %)	2 219 (50 %)	4 456

Source : Rectorat de La Réunion - Constat de rentrée

orientées vers les « services » et 8 vers la « production ». La poursuite d'études est donc mécaniquement facilitée pour les bacheliers professionnels formés dans le secteur des « services ».

L'apprentissage : c'est quoi et c'est organisé par qui ?

L'apprentissage est une voie de forma-

tion initiale, encadrée et réglementée par le Code de Travail, qui s'adresse à des jeunes de 16 à 25 ans en vue de l'obtention d'une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme ou un titre inscrit au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). L'originalité de cette formation professionnelle – générale, théorique et pratique – tient à sa démarche pédagogique fondée sur un enseignement

alterné entre une entreprise et un Centre de Formation des Apprentis (CFA ; selon l'organisme de gestion, on parle également de Section d'Apprentissage (SA) ou d'Unité de Formation par apprentissage (UFA)). Un élan particulier a été donné à l'apprentissage depuis la troisième grande conférence sociale des 7 et 8 juillet 2014 et les Assises de l'Apprentissage, réunissant le 19 septembre 2014 les quatre ministères concernés en présence des partenaires sociaux, des représentants des collectivités locales et des réseaux consulaires. L'objectif est de poursuivre le développement de l'apprentissage et d'atteindre la formation de 500 000 apprentis en 2017, contre 430 000 en 2014 au niveau national.

Pour l'essentiel, ce sont les Conseils Régionaux qui portent une « compétence de plein exercice » dans le développement de l'apprentissage (seuls quelques centres de formation, en métropole, sont à « compétence nationale », lorsqu'un faible nombre d'apprentis ou des investissements matériels particulièrement lourds le justifient). Ceux-ci définissent ainsi une politique régionale pour l'apprentissage et la



◆ Tab. 3 : Effectifs des lycées de la voie professionnelle (année 2015-2016) et des apprentis (au 31 décembre 2014) par filière et par bassin

		LYCEES				CFA			
		Secteur de la production		Secteur des services		Secteur de la production		Secteur des services	
		Spécialités de formation	Nombre de lycéens	Spécialités de formation	Nombre de lycéens	Spécialités de formation	Nombre d'apprentis	Spécialités de formation	Nombre d'apprentis
EST	niveau III	2	62	12	498	0	0	5	88
	niveau IV	19	1 004	8	987	9	136	2	18
	niveau V	17	401	6	319	13	330	3	25
	total		1 467		1 804		466		131
NORD	niveau III	8	322	15	834	5	26	21	519
	niveau IV	20	1094	9	1 602	11	83	6	197
	niveau V	22	495	10	549	11	454	4	143
	total		1911		2 985		563		859
OUEST	niveau III	6	177	11	484	9	126	3	75
	niveau IV	18	1 110	12	1 314	11	143	7	62
	niveau V	20	669	11	529	16	364	10	168
	total		1 956		2 327		633		305
SUD	niveau III	12	359	14	790	5	116	8	194
	niveau IV	25	1 569	15	2 544	8	109	6	189
	niveau V	23	797	8	604	24	415	7	146
	total		2 725		3 938		640		529

Source : Division des structures et des moyens - DSM4 - Statistiques et indicateurs de pilotage

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le lien suivant : <https://www.ac-reunion.fr/academie/chiffres-cles-et-statistiques/publications.html>

formation des jeunes, coordonnée avec les syndicats professionnels, associations, chambres consulaires... qui gèrent les Centres.

Les Conseils Régionaux établissent une carte des formations initiales sous statut d'apprenti, conventionnent les Centres de Formation et participent à leur budget, accompagnent les entreprises signataires de contrats d'apprentissage. Dans le cadre de son Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (CPRDFP) et du COM APPRENTISSAGE, le Conseil Régional de La Réunion décide annuellement des ouvertures et des fermetures de formations par apprentissage.

Les Centres de Formation sont également sous la tutelle pédagogique et administrative de l'Éducation nationale à travers ses Services Académiques d'Inspection de l'Apprentissage (SAIA), ou, le cas échéant, sous celle du ministère de l'Agriculture pour ses formations propres. Dans l'académie de La Réunion, le SAIA est un service à part entière du Rectorat, qui mobilise les corps d'inspection du Rectorat. Il

contrôle et assure l'accompagnement administratif et pédagogique. Le SAIA participe à cet effet aux conseils de perfectionnement de tous les CFA sous tutelle de l'Éducation nationale ainsi qu'au Comité de Pilotage du Conseil Régional qui réunit tous les partenaires de l'apprentissage de l'île et permet un pilotage de la formation sous statut d'apprenti.

À La Réunion, les formations en apprentissage relèvent essentiellement, depuis leur création, des centres de formation des chambres consulaires et de ceux de l'agriculture. C'est ainsi que la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de La Réunion (CFA-URMA) accueille sur cinq sites de formation près de la moitié de l'effectif global des apprentis réunionnais. Les dix sites de la Chambre de Commerce et d'Industrie de La Réunion (CCIR) forment quant à eux un tiers des apprentis. Les trois sites de formation du ministère de l'Agriculture environ 14 %.

Les dernières années ont vu toutefois s'élargir l'offre de formation. 2011 a ainsi vu les créations du CFA de l'Université de La Réunion, de celui de

l'Enseignement catholique réunionnais et d'une Section d'Apprentissage au CREPS et 2012 celles du CFA de l'AFPA-Réunion, des Maisons Familiales Rurales (MFR) et du CFA académique géré par le Rectorat et hébergé dans des établissements relevant de l'Éducation Nationale (les Unités de Formation en Apprentissage - UFA).

Au 31 décembre 2014, les 16 structures de formation (CFA, UFA, SA) de La Réunion accueillent 4 456 apprentis sur 25 sites de formation, dont 2 070 en année terminale de formation. Sur les vingt dernières années, les effectifs globaux d'apprentis dans l'académie de La Réunion sont en hausse régulière : depuis l'année scolaire 1995-1996 où on comptait 3 557 apprentis, l'augmentation globale est de près de 30 %. Jusqu'en 2002, le nombre d'apprentis formés chaque année est stable au niveau V, et en hausse légère pour le niveau IV.

L'apprentissage aux niveaux III et IV se développe en deux temps, 2002 et 2009, avec une diversification significative des formations à ces niveaux. L'apprentissage au niveau V a par contre

baissé en 2009. Après une reprise nette en 2010 suivie de deux années de forte croissance des effectifs portée par l'ouverture de nouvelles structures et de nouvelles formations, l'année 2013 confirme cette dernière dynamique malgré une croissance un peu plus faible. L'année 2014 est marquée par une légère baisse : -159 apprentis par rapport à 2013 (-3,4 %).

L'apprentissage demeure très masculin jusqu'au baccalauréat (niveau IV) et relativement paritaire pour les niveaux de formation plus élevés. Les garçons apprentis inscrits dans des cycles professionnels courts (niveau V) représentent en effet 40 % de l'ensemble des apprentis de l'académie et 58 % de l'ensemble des garçons apprentis (Tab. 2).

La répartition selon les niveaux est plus homogène chez les filles. Elles sont plus nombreuses à suivre une formation au-delà du niveau V : 69 % des filles vs 42 % des garçons.

En 2014, un quart d'entre elles (25 %) préparent un diplôme de niveau IV, et plus de 4 filles sur 10 (43 %) suivent une formation de niveau supérieur (contre respectivement 23 % et 20 % des garçons). La part des garçons dans les niveaux supérieurs continue de croître : 12 % en 2011, 15 % en 2012, 17 % en 2013, 20 % en 2014.

Quelles formations suivent les apprentis à La Réunion ?

Les formations de niveau V (CAP) restent stables et accueillent encore le plus grand nombre d'apprentis (2 219, soit 50 %). Le nombre de jeunes formés en niveau IV pour l'année 2014-2015 (1 044, soit 23 %) subit de nouveau une baisse (-13 %), plus importante que celle de 2013 (-5 %).

À l'inverse, les effectifs des niveaux post-bac se renforcent. On enregistre ainsi 906 apprentis au niveau III soit 20 % des jeunes formés, et aux niveaux II et I (licence, master et titre d'ingénieur) 287 jeunes soit 6 % des apprentis. L'apprentissage continue en effet à se développer dans l'enseignement supérieur et le domaine des services y prend notamment une plus grande importance.

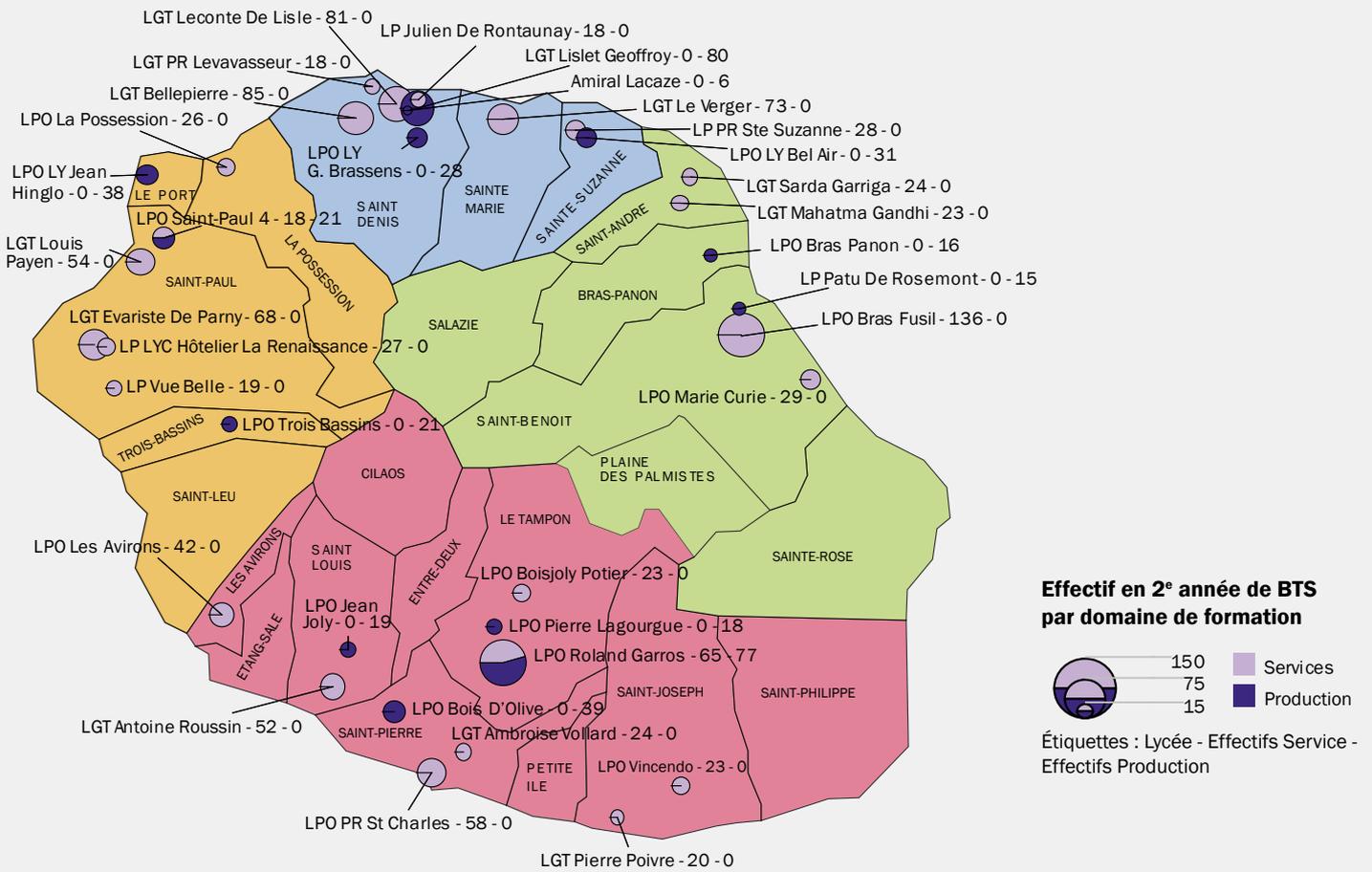
Le bassin d'emploi Nord accueille le plus grand nombre d'apprentis (1 422), suivi par le Sud (1 169), l'Ouest (938) et l'Est (597). L'implantation des formations par bassin est relativement thématique et traduit la spécialisation de nombreux CFA (Tab. 3). Les filières d'apprentissage relevant du « génie civil, de la construction, du bois ou des matériaux souples » sont ainsi typiques du bassin Est (63 % des

apprentis de ces filières sont dans ce bassin ; réciproquement, ces apprentis représentent 73 % de l'ensemble des apprentis du bassin Est) ; la moitié des apprentis du domaine « mécanique, électricité, électronique » est localisée dans le bassin Sud.

Les filières agricoles (qui dépendent du ministère de l'Agriculture) sont localisées dans le Sud et l'Ouest et celles relevant de la production ou de la transformation plutôt localisées au Nord et à l'Ouest. Les filières relevant du secteur des « services » sont plus fréquentes dans les bassins Nord (47 % des apprentis du secteur des « services ») et Sud (29 % des apprentis du secteur des « services »). ■

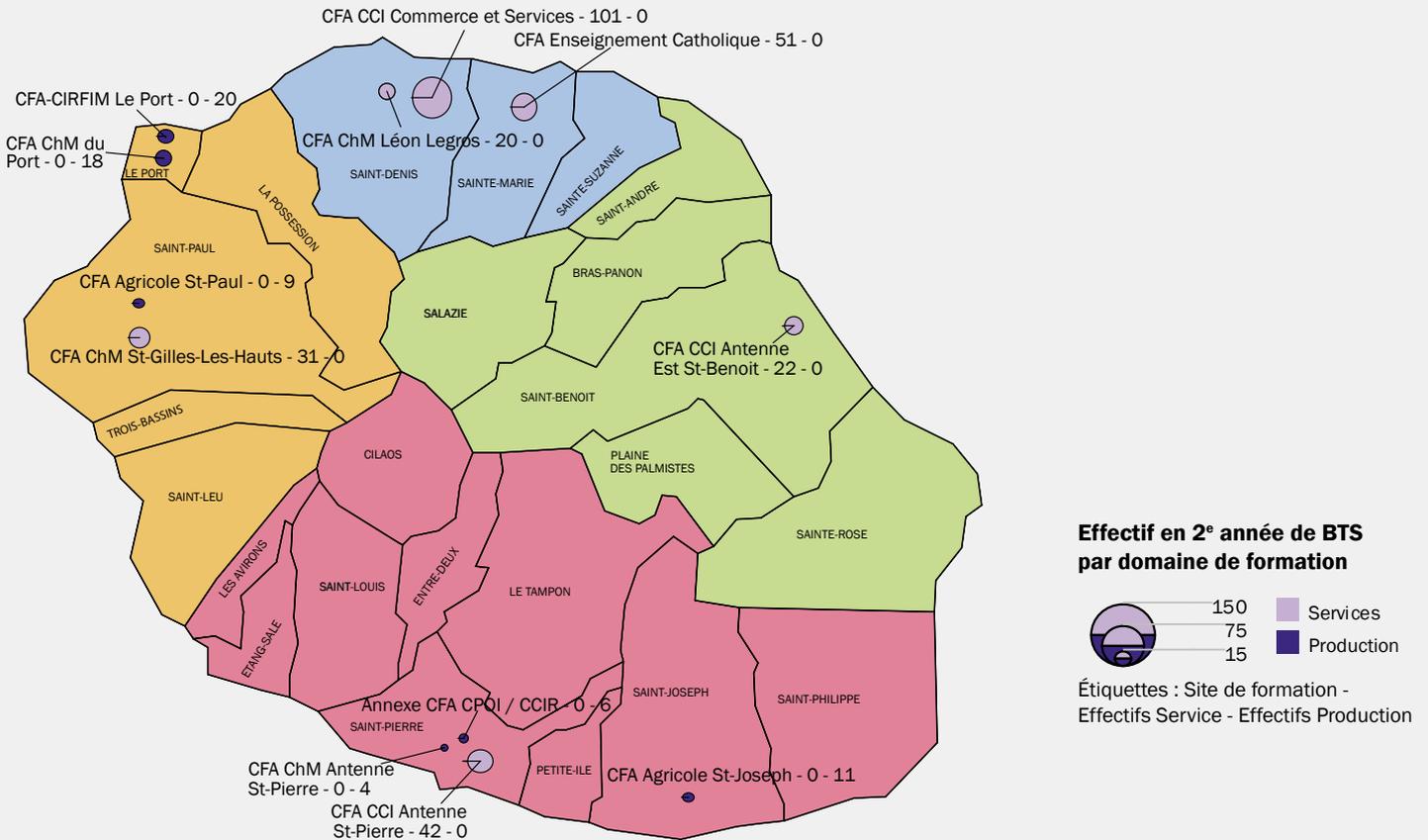


Carte 1 : Effectif des étudiants en 2^e année de BTS par lycée et par domaine de formation - Constat de rentrée 2015-2016



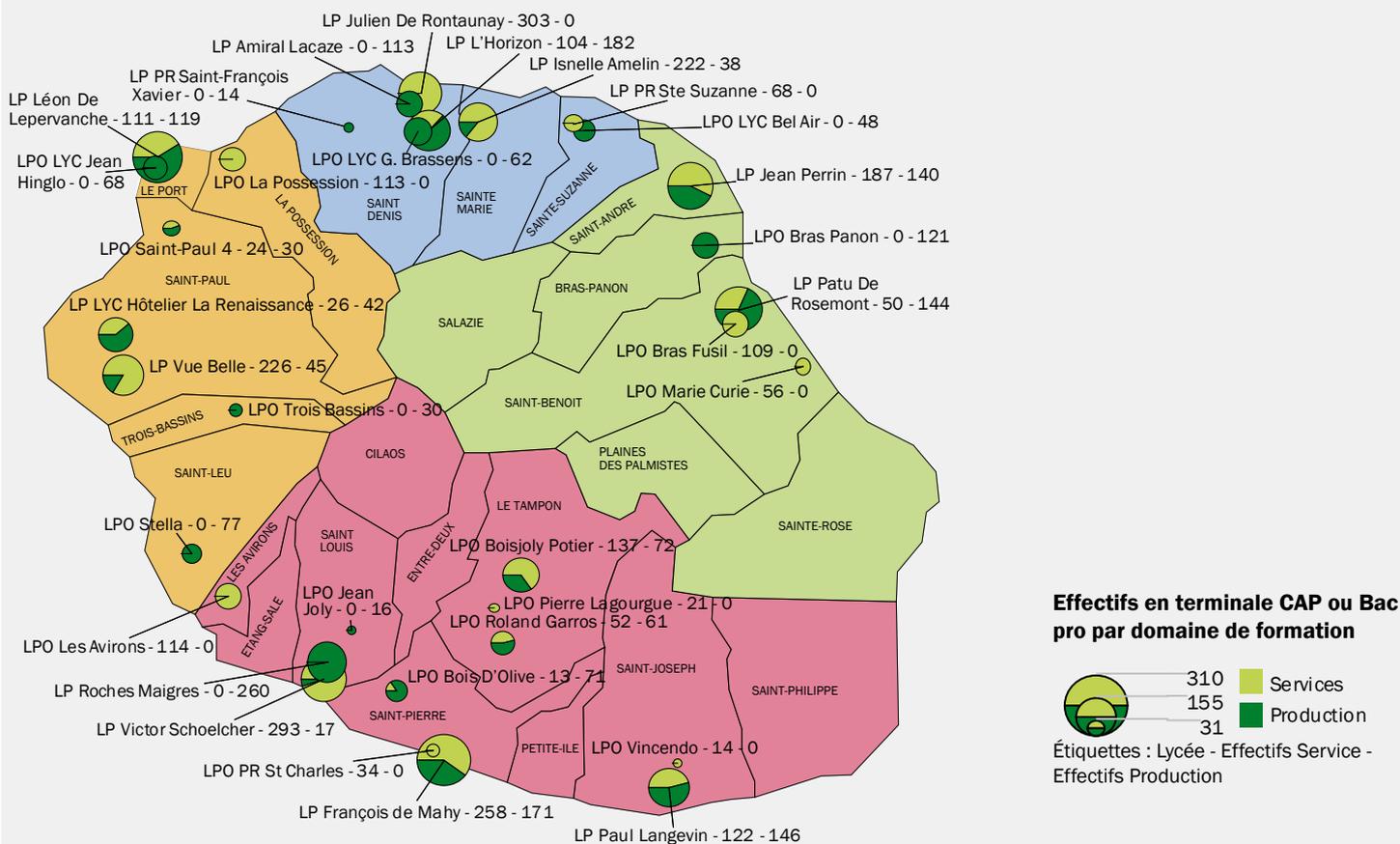
Source : Division des structures et des moyens - DSM4 - Statistiques et indicateurs de pilotage

Carte 2 : Effectif des apprentis en 2^e année de BTS par site et par domaine de formation au 31 décembre 2014



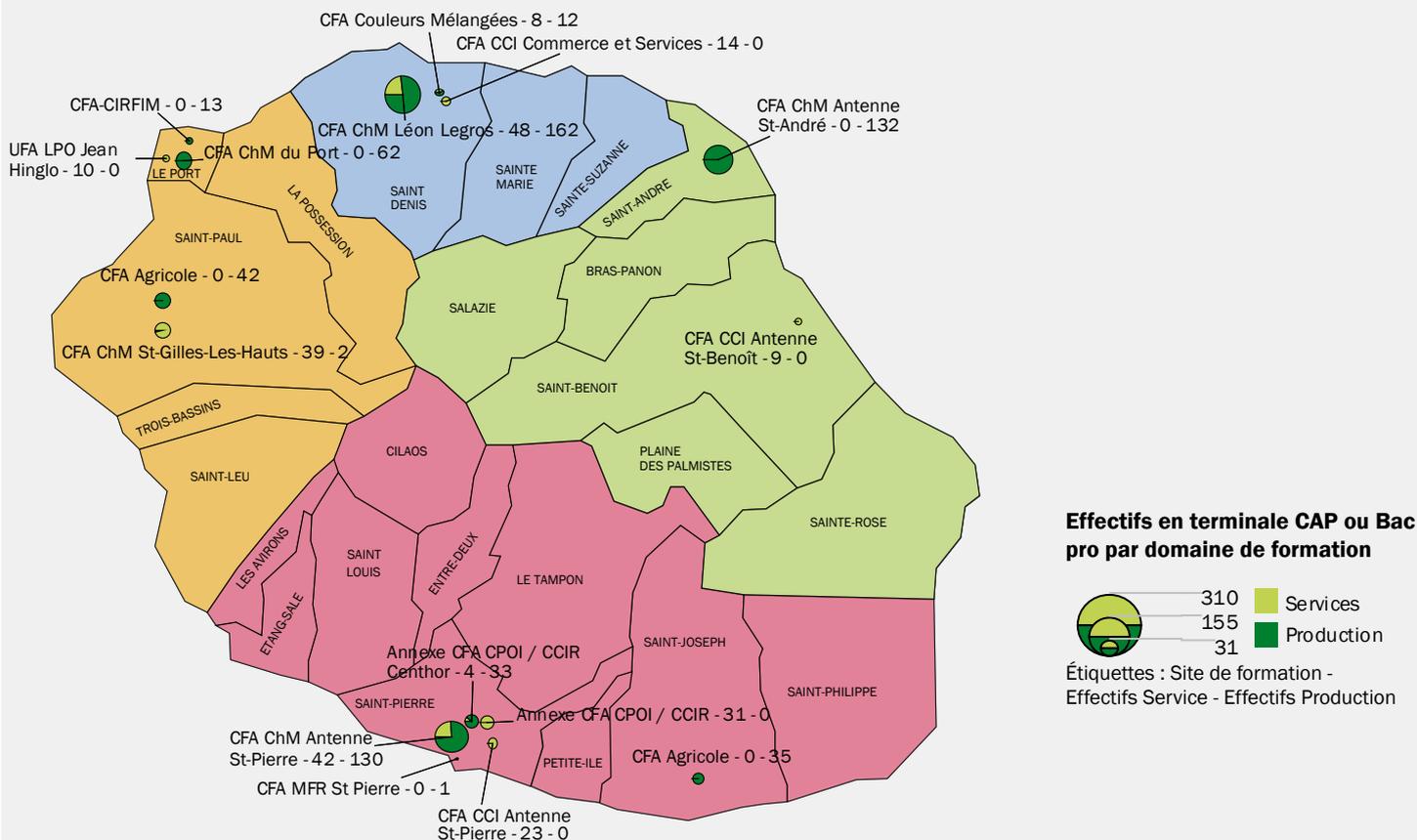
Source : Division des structures et des moyens - DSM4 - Statistiques et indicateurs de pilotage

Carte 3 : Effectif des élèves en Terminale CAP ou Bac pro par lycée et par domaine de formation - Constat de rentrée 2015-2016



Source : Division des structures et des moyens - DSM4 - Statistiques et indicateurs de pilotage

Carte 4 : Effectif des apprentis en Terminale CAP ou Bac pro par site et par domaine de formation au 31 décembre 2014



Source : Division des structures et des moyens - DSM4 - Statistiques et indicateurs de pilotage

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le lien suivant : <https://www.ac-reunion.fr/academie/chiffres-cles-et-statistiques/publications.html>

L'insertion professionnelle des lycéens en 2014

L'insertion des jeunes lycéens des filières professionnalisantes à La Réunion, déjà difficile, s'est dégradée depuis 2009 avec les effets de la crise économique : en 2014, 16 % de ces jeunes sont en emploi sept mois après leur sortie de formation. Un diplôme de niveau plus élevé est cependant toujours un atout pour l'insertion, ainsi que pour obtenir un premier contrat de plus long terme. Les jeunes femmes ont un accès un peu plus faible à l'emploi.

Une insertion toujours plus difficile depuis 2009

Avec un taux de chômage historiquement élevé et un marché du travail contraint, l'insertion professionnelle des jeunes est difficile à La Réunion. Le taux de jeunes en emploi en 2014 à la sortie d'une filière professionnalisante en lycée (CAP/BEP, baccalauréat professionnel, BTS) est ainsi de 16 % contre 44 % au niveau national (métropole et DOM).

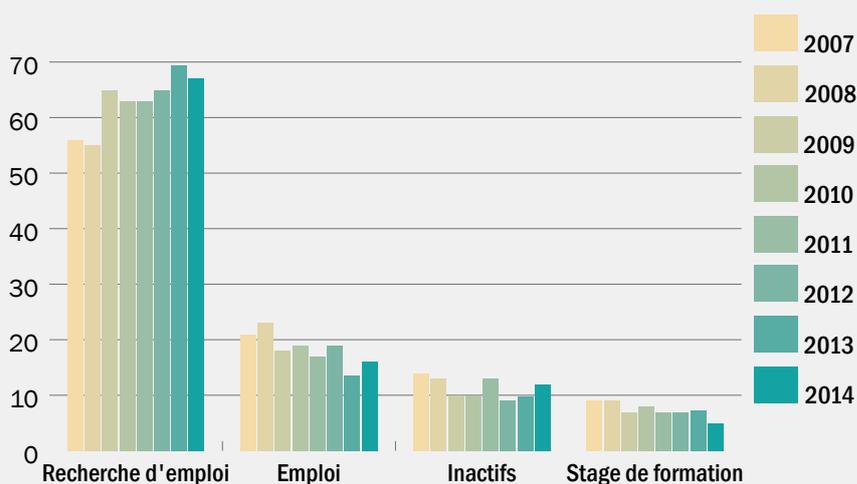
L'altération de la situation économique d'ensemble, avec les premiers effets de la crise à La Réunion, coïncide avec la dégradation significative des indicateurs d'insertion globale des anciens lycéens, en 2009.

La proportion des anciens lycéens en emploi sept mois après la fin de leur formation initiale était de l'ordre de 22 % en 2007 et 2008 ; elle n'était plus que de 18 % en 2009 et poursuit depuis une baisse lente mais régulière pour atteindre 16 % en 2014.

L'évolution de la proportion des anciens lycéens en recherche d'emploi est plus nette encore : de l'ordre de 55 % en 2007 et 2008, elle atteint 65 % en 2009, et ne cesse depuis d'augmenter tendanciellement (67 % en 2014).

Les sorties de formation vers un stage de formation ou en tant qu'inactif restent faibles et baissent légèrement sur la période (réciproquement 7 % et 10 %) (Graph. 1).

◆ Graph. 1 : Situation des jeunes sept mois après leur sortie du lycée de 2007 à 2014 (en %)



Source : Rectorat de La Réunion - Enquêtes IVA 2007-2014

Un diplôme de niveau plus élevé, en particulier le BTS, aide à l'embauche malgré la conjoncture

Les capacités d'insertion sur le marché du travail sont très différentes selon le niveau de formation : plus le diplôme est élevé, meilleur est le taux d'insertion. En 2014, 12 % des élèves précédemment scolarisés au niveau V (CAP/BEP) sont en emploi sept mois après la fin de leur formation contre 48 % de ceux qui l'étaient au niveau III (BTS) ; conséquemment, 72 % des anciens lycéens scolarisés au niveau V se déclarent au chômage contre 48 % des anciens lycéens scolarisés au niveau III (Graph. 2).

La perspective historique confirme cette hiérarchie à l'embauche, mais montre des dynamiques très différentes selon les niveaux de formation. Initialement basse, l'insertion des anciens lycéens de niveau V (CAP/BEP) reste à un niveau faible, de l'ordre de 12/13 %, sans marquer particulièrement le pas. À l'inverse, l'insertion des bacheliers professionnels évolue très nettement sur la période. Leur taux d'emploi est initialement nettement plus élevé que pour les anciens lycéens de niveau V (32 % en 2007 et 37 % en 2008), et s'effondre une première fois en 2009 à 24 % puis en 2011 à 20 % pour atteindre 17 % en 2014 : le taux d'emploi est approximativement

divisé par deux sur la période 2007-2014.

Le taux d'emploi des titulaires d'un BTS s'est également dégradé sur la période, mais d'une manière plus limitée et régulière. De 60 % en 2007, il subit une baisse d'environ 15 points entre 2008 et 2010. Il est stable depuis. Pour les trois niveaux de formation, 2013 marque un point bas de l'insertion, qui se rétablit dans la tendance en 2014 (Graph. 3).

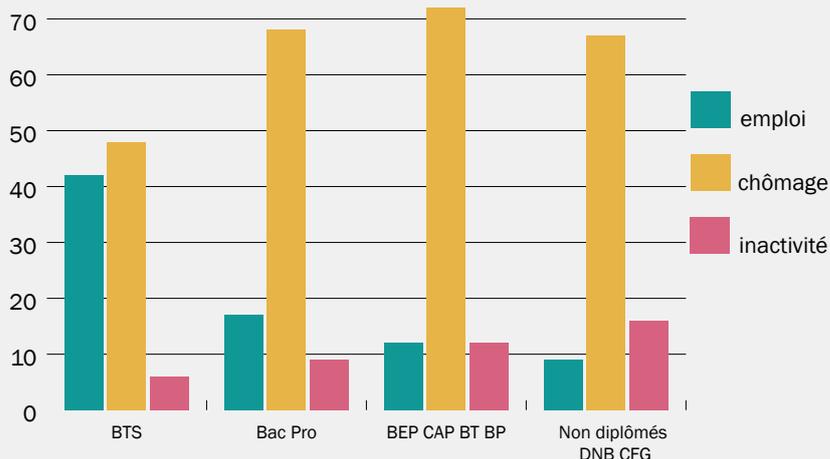
Si la situation économique d'ensemble semble bien expliquer la première baisse nette de l'insertion à sept mois des anciens lycéens entre 2008 et 2009, il faut chercher d'autres facteurs pour expliquer la poursuite spécifique de cette érosion pour les bacheliers professionnels. En effet, le taux de chômage des jeunes se stabilise à partir de 2011, certes à un niveau plus élevé, tandis que le taux d'emploi des bacheliers poursuit sa baisse.

La réforme de la voie professionnelle tient probablement un rôle paradoxal et involontaire dans les évolutions du taux d'emploi des anciens bacheliers. D'une part, cette réforme a maintenu transitoirement ensemble l'ancien dispositif du baccalauréat professionnel en deux ans (après CAP/BEP) et le nouveau dispositif du baccalauréat professionnel en trois ans. Le nombre de bacheliers a ainsi crû nettement entre 2009 et 2011, explosé entre 2011 et 2012 et décroît enfin sensiblement entre 2013 et 2014 (fin de la période transitoire) : quand 100 élèves obtenaient un baccalauréat professionnel en 2007, ils étaient ainsi près de 140 en 2011, 224 en 2012, 227 en 2013 et enfin 178 en 2014.

D'autre part, les bacheliers professionnels poursuivent maintenant en nombre leurs études en BTS et à l'Université, notamment pour décaler leur entrée sur le marché du travail actuellement dégradé. Entre 2008 et 2011, les inscriptions de ces jeunes en BTS/DTS doublent (173 en 2007, pour 315 et 327 en 2012 et 2013). Parallèlement, les inscriptions à l'université explosent : on comptait 185 bacheliers professionnels à l'Université en 2007 (année universitaire 2006-2007) ; ils étaient 752 en 2012, soit plus de quatre fois plus (Graph. 4).

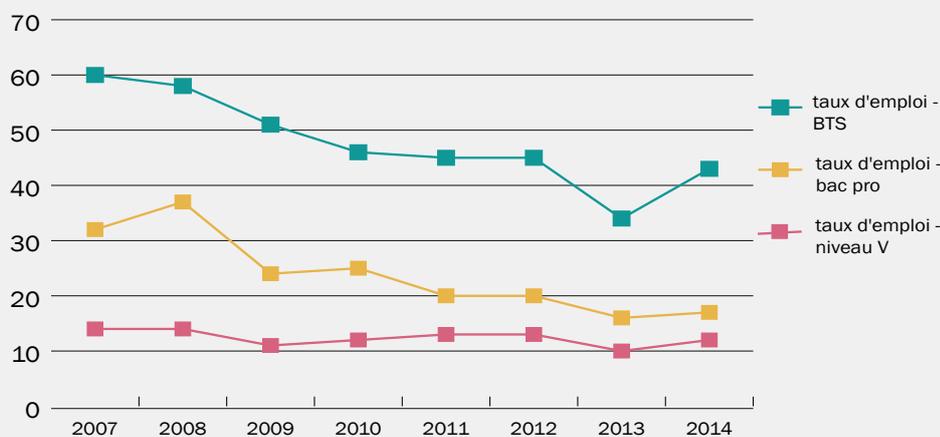
Ces deux phénomènes jouent de concert sur l'évolution du taux d'emploi des anciens bacheliers professionnels. À partir

Graph. 2 : Taux d'emploi selon le plus haut diplôme obtenu - 2014 (en %)



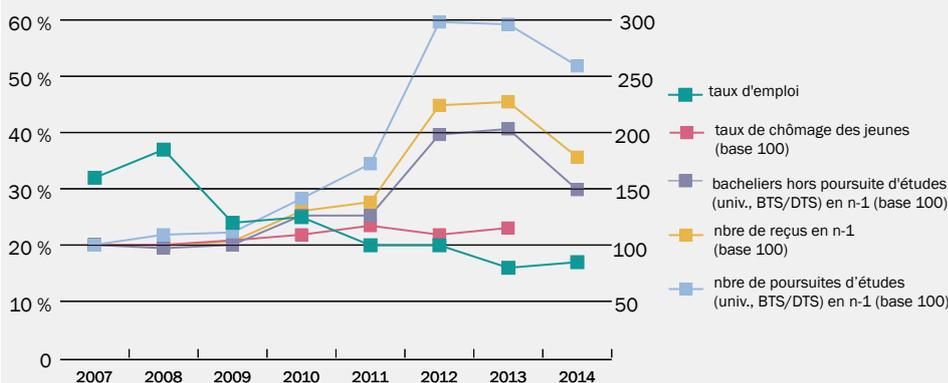
Source : Rectorat de La Réunion - enquête IVA 2014

Graph. 3 : Taux d'emploi des jeunes 7 mois après leur sortie du lycée de 2007 à 2014 selon le niveau de formation (en %)



Source : Rectorat de La Réunion - enquêtes IVA 2007 - 2014

Graph 4 : Taux d'emploi après un baccalauréat professionnel



Source : enquêtes IVA 2007 - 2014 / Enquêtes-Emploi (INSEE) 2007 -2013 / Université de La Réunion / Rectorat de La Réunion

de 2009, alors que les effets de la crise se font sentir, les anciens élèves de terminale professionnelle commencent à sortir plus nombreux des lycées. Le sur-nombre d'arrivants sur le marché du travail est malgré tout limité (+25 % environ en 2010 et 2011 par rapport à 2007),

contrebalancé par l'augmentation du nombre de jeunes se dirigeant vers les études supérieures. Les meilleurs éléments - qui auraient eu plus de facilités à s'insérer sur le marché du travail - ont ainsi pu plus facilement tenter leur chance en BTS/DTS ou à l'Université,

amplifiant l'érosion du taux d'emploi de cette catégorie de jeunes. À cela s'ajoute à partir de 2012 une seconde augmentation brutale du nombre de bacheliers (acmé de la coexistence des baccalauréats professionnels en deux et en trois ans), malgré l'entame d'un retournement de la situation économique. Le marché local doit ainsi faire face à une arrivée massive de jeunes adultes, postulant a priori sur le même type d'emplois. Face à l'afflux de nouveaux demandeurs d'emploi en 2012 sur le marché de l'emploi, l'insertion se maintient la première année, mais ne résiste plus en 2012 : avec un an de décalage par rapport à la hausse brutale initiale, le taux d'emploi dévise à nouveau en 2013, et n'est maintenant que légèrement supérieur (+5 points) au taux d'emploi des anciens lycéens au niveau V alors que cet écart était de 18 et 23 points en 2007 et 2008.

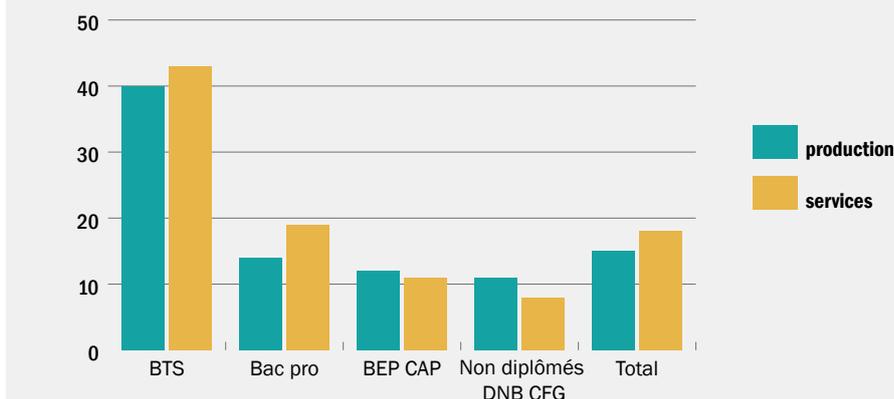
Les formations dans le domaine des services présentent un taux d'actifs en emploi supérieur à partir du baccalauréat

Les filières axées sur les services sont un peu plus fréquentes que les filières axées sur la production : 55 % des anciens lycéens y étaient inscrits. Ces filières sont caractérisées par ailleurs par un taux d'emploi global supérieur à la sortie (18 % contre 15 %). Le constat est identique pour les niveaux de formation plus élevés : 43 % contre 40 % pour les titulaires d'un BTS, 19 % contre 14 % pour les bacheliers professionnels. Pour les formations de niveau V cependant, la hiérarchie est inversée : les formations dans le domaine de la production sont très légèrement plus porteuses d'emploi à la sortie (12 % contre 11 %). On retrouve également cette hiérarchie inversée pour les jeunes non-diplômés ou seulement titulaires du DNB ou du CFG (11 % contre 8 %) (Graph. 5).

Les taux d'emploi par grands domaines de formation cachent en fait de fortes disparités

En 2014, au niveau V de formation, l'insertion supérieure du secteur de la production (12 %) est tirée par le taux d'emploi du domaine « production ou transformation » qui s'établit à 17 %. L'insertion dans les domaines « génie

Graph 5 : Taux d'emploi par secteur de formation selon le plus haut diplôme obtenu en 2014 (en %)



Source : Rectorat de La Réunion - enquête IVA 2014

civil, construction, bois, matériaux souples » et « mécanique, électricité, électronique » est nettement en deçà, avec des taux d'emploi de 10 % et 7 % respectivement. Dans ces deux filières, cependant, les anciens lycéens formés dans les spécialités « bâtiment : finitions » et « électricité, électronique (non compris automatismes, productique) » bénéficient d'un taux d'emploi supérieur à celui des autres lycéens formés au même niveau, avec des taux d'emploi de 17 % et 14 % respectivement. Dans le secteur des services, où l'insertion est généralement moins bonne, la spécialité « travail social » assure cependant une insertion meilleure pour ce niveau de formation, avec un taux d'emploi de 17 %.

Au niveau du baccalauréat professionnel, les formations du secteur des services ont un taux d'emploi supérieur aux formations du secteur de la production en 2014. Cependant, toutes les filières de la voie des services ne promettent pas une insertion équivalente. Le domaine des « services (aux personnes ou collectivités) » a un taux d'emploi à la sortie de 41 % quand celui de la « communication et information » est de 7 % (8 % pour la spécialité « secrétariat, bureautique »). Le domaine « échanges et gestion » affiche un taux d'emploi intermédiaire de 18 %.

Dans le secteur de la production, les taux d'emploi sont plus homogènes : le taux d'emploi le plus élevé est observé pour le domaine de la « production ou transformation » (20 %) et le plus faible pour celui du « génie civil, construction, bois, matériaux souples » (14 %). La spécialité « moteurs et mécanique auto » (dans la

filière « mécanique, électricité, électronique ») présente le taux d'emploi comparativement élevé de 24 %.

Comme pour le baccalauréat professionnel, le taux d'emploi au niveau du BTS à la sortie de l'ensemble des formations du secteur des services est légèrement supérieur à celui de l'ensemble des formations du domaine de la production en 2014. Le domaine des « services (aux personnes ou collectivités) » est toujours le meilleur pourvoyeur d'emplois : il présente un taux d'emploi de 50 % pour l'ensemble des sortants, et de 52 % pour les diplômés. Le domaine « communication et information » affiche par contre un taux d'emploi plus faible, et même plus faible que les filières du domaine de la production, avec un taux d'emploi de 32 % (26 % pour la spécialité « secrétariat, bureautique »).

La filière « production ou transformation » affiche un taux d'emploi élevé, particulièrement pour les diplômés (respectivement 46 % et 52 %). Dans les autres filières du domaine de la production, les taux d'emploi sont un peu inférieurs (39 %).

Par domaine et par spécialité, on retrouve la hiérarchie globale qui assure une meilleure insertion avec un diplôme plus élevé, à part l'exception de la spécialité « électricité, électronique (non compris automatismes, productique) » pour laquelle le taux d'emploi au niveau V est légèrement supérieur à celui du niveau du baccalauréat (14 % contre 11 %). Dans la plupart des filières, le taux d'emploi après un baccalauréat est

un peu supérieur à celui des diplômés de niveau V et nettement inférieur après un BTS. Par exemple, pour la spécialité « production et transformation », les taux d'emploi selon le niveau de formation sont respectivement de 17 %, 20 % et 46 %. Cependant, dans la filière des « services (aux personnes ou collectivités) », les bacheliers ont un taux d'emploi nettement supérieur à celui des anciens lycéens scolarisés au niveau V, un peu en retrait seulement par rapport aux élèves de BTS : les taux d'emploi selon le niveau de formation sont ainsi respectivement de 11 %, 41 % et 50 %.

L'insertion professionnelle passe souvent par un emploi de courte durée.

Le recours aux emplois aidés est plus courant pour les emplois de services

En 2014, 44 % des anciens lycéens en emploi sont en CDD, dont les deux tiers sont de 6 mois ou plus. Seuls 18 % ont obtenu un CDI dès leur sortie de

formation. Ces formes standards d'emploi concernent donc 62 % des anciens lycéens, ce qui place l'année 2014 dans la moyenne des années précédentes (56 % en 2013, 65 % en 2012, 55 % en 2011). Les engagements de moyen et long termes pour les entreprises (CDI ou CDD de plus de six mois) ne concernent cependant qu'un tiers des anciens lycéens en emploi. Le contrat de professionnalisation est également une situation courante, qui concerne 20 % des anciens lycéens en 2014.

La part des CDI augmente fortement avec le niveau de diplôme (6 % au niveau V, 15 % au baccalauréat professionnel, 29 % au niveau BTS). Les contrats aidés sont largement utilisés pour les anciens lycéens de niveau V ou bacheliers (44 % au niveau V, 34 % pour les bacheliers et seulement 16 % pour les BTS), le contrat de professionnalisation étant un peu plus courant pour les bacheliers (Graph. 6). La part des emplois aidés est stable sur les quatre dernières années, à la

suite de formations dans le domaine des services comme dans le domaine de la production, et représente 30 % des emplois. Le recours à ce type d'emploi est différent selon les filières. Les emplois aidés se retrouvent le plus fréquemment après les formations des filières du secteur des services, en particulier dans le domaine « échanges, gestion », dont ils représentent près de 40 % des emplois à suivre ; ils sont à l'inverse peu fréquents dans les industries de transformation (9 % des emplois à suivre) (Graph. 7).

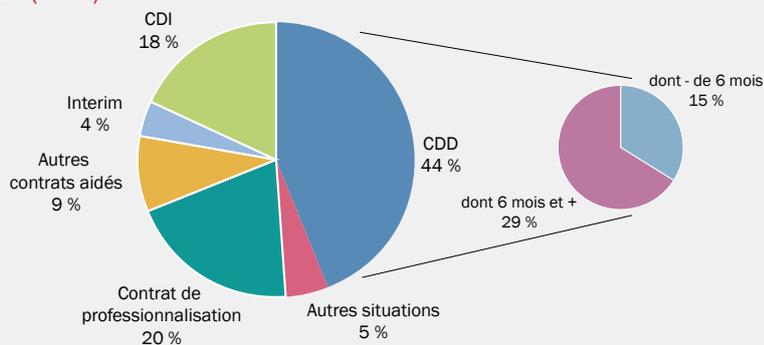
L'accès à l'emploi est plus faible pour les jeunes femmes en sortie de formation et leur inactivité a des causes différentes

Les anciens lycéens ont des taux d'emploi supérieurs aux anciennes lycéennes (18 % contre 15 %). Ce constat est valable quels que soient la filière et le niveau de formation, même si l'écart se réduit avec le niveau de diplôme : les taux d'emploi des garçons et des filles sont respectivement 12 % et 6 % pour les non-diplômés (ou seulement titulaires du DNB ou du CFG), et respectivement 45 % et 40 % au niveau BTS (Tab. 4).

L'inactivité est également plus courante pour les jeunes femmes en sortie de formation (12 % pour l'ensemble des jeunes femmes et 10 % pour l'ensemble des jeunes gens). Ce constat est également valable pour chacun des niveaux de formation jusqu'au baccalauréat. Pour les anciens lycéens scolarisés en BTS où le taux d'inactifs est nettement plus bas, de l'ordre de 6 %, la situation est inversée : les jeunes femmes, certes plus souvent au chômage, sont par contre moins souvent inactives que les jeunes gens (4 % contre 8 %). Parmi les non-diplômés, les jeunes femmes se distinguent par un taux d'activité très bas (6 %), mais surtout par un taux d'inactives spécifiquement élevé : 24 % d'entre elles se déclarent en effet dans cette situation (contre seulement 10 % des jeunes gens, proportion du même ordre que pour les diplômés de BEP/CAP ou de baccalauréat professionnel).

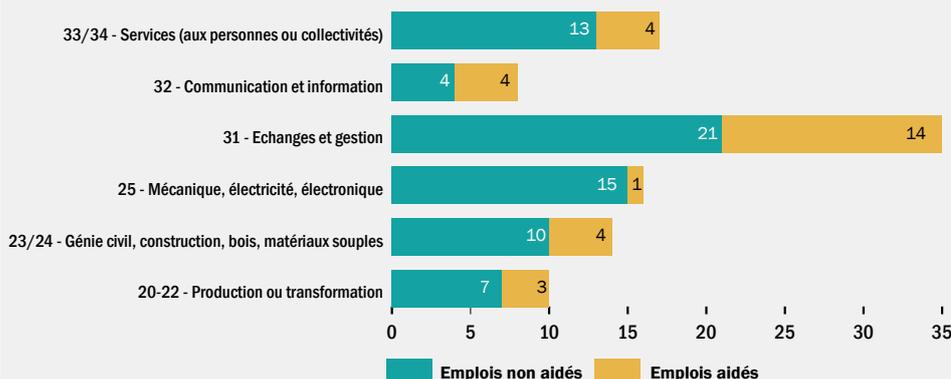
L'inactivité des anciennes lycéennes repose sur des motivations très différentes de celles mises en avant par les anciens lycéens. Les jeunes gens évoquent en effet très majoritairement (64 %) l'attente d'une nouvelle formation pour expliquer leur situation ; 6 % citent

Graph. 6 : Répartition des sortants en emploi selon le type de contrat en 2014 (en %)



Source : Rectorat de La Réunion - Enquêtes IVA 2014

Graph. 7 : Répartition des sortants en emploi aidés et non aidés selon le domaine de formation détaillé en 2014 (en %)



Source : Rectorat de La Réunion - Enquête IVA 2014

Tab. 4 : Situation des filles et des garçons au 1^{er} février 2014 à La Réunion selon le plus haut diplôme obtenu



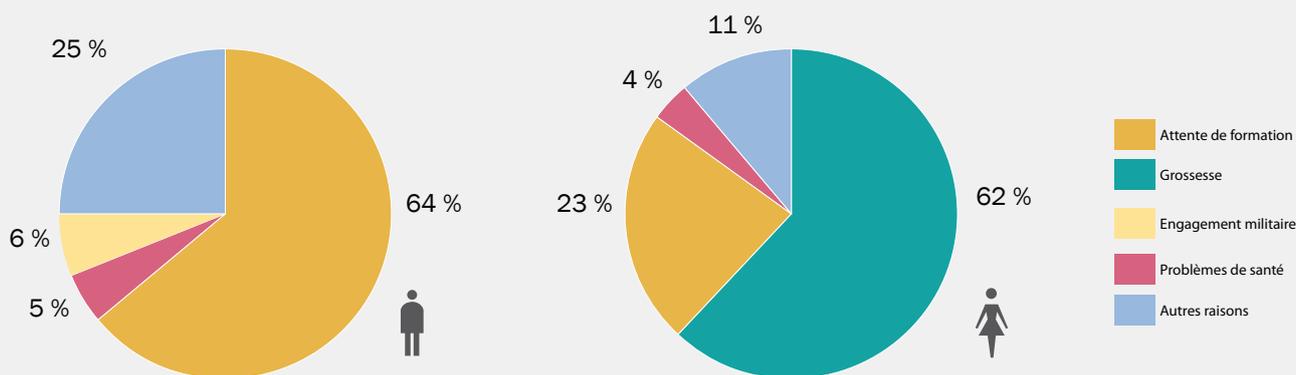
Plus haut diplôme obtenu au lycée	En emploi	Stages	Chômage	Inactifs	Ensemble	Structure (en %)
BTS et plus	40	3	53	4	100	14
Bac technologique	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	100	3
Bac Pro	15	6	71	8	100	24
BEP ou CAP	9	3	75	13	100	40
Non diplômé DNB, CFG	6	7	64	24	100	18
Ensemble	15	4	69	12	100	100



Plus haut diplôme obtenu au lycée	En emploi	Stages	Chômage	Inactifs	Ensemble	Structure (en %)
BTS	45	8	40	8	100	8
Bac technologique	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	100	2
Bac Pro	18	5	66	10	100	29
BEP ou CAP	14	6	69	11	100	42
Non diplômé DNB, CFG	12	8	70	10	100	19
Ensemble	18	6	66	10	100	100

Source : Rectorat de La Réunion - Enquête IVA 2014

Graph. 8 : Causes possibles expliquant l'inactivité des lycéen(ne)s (en %)



Source : Rectorat de La Réunion - Enquête IPA 2014

également leur engagement militaire et 5 % des raisons de santé. Ce sont donc des inactifs qui ne sont pas très éloignés du marché du travail et leur taux d'inactivité pourrait plutôt s'interpréter comme une certaine inadéquation entre la formation reçue et son public, résultant d'un décalage entre orientation et représentations du métier¹.

L'explication majeure mise en avant par les jeunes femmes est leur grossesse (62 %) – sans qu'on puisse bien sûr conclure qu'un des deux phénomènes soit la cause de l'autre –, événement qui, à cet âge, peut initier un détachement progressif du marché du travail. Un quart

(23 %) des jeunes femmes inactives évoquent l'attente d'une nouvelle formation et sont ainsi dans une dynamique plus proche de celle des jeunes gens (Graph. 8).

La recherche d'emploi est active pour les ex-lycéens chômeurs

Parmi les ex-lycéens qui se définissent comme chômeurs, plus de huit sur dix sont inscrits à Pôle Emploi et ont entrepris de nombreuses démarches pour obtenir un emploi. Pour ceux-ci, les actions les plus courantes sont la consultation des petites annonces ou la participation à des actions menées par les Missions Locales pour l'insertion (24 % et 23 % de l'ensemble des démarches complémentaires).

Ces démarches sont classiques et également privilégiées par les chômeurs non inscrits à Pôle Emploi. Les candidatures spontanées, par contre, sont nettement plus fréquentes parmi les inscrits à Pôle Emploi. De fait, les démarches pour la recherche d'un emploi des individus non inscrits à Pôle Emploi sont nettement moins poussées : 55 % d'entre eux seulement déclarent des démarches particulières pour trouver un emploi, contre 72 % pour les inscrits (Tab 5).

Une partie des démarches des chômeurs rejoignent celles qui ont abouti pour les sortants en emploi. En effet, les nouveaux actifs ont le plus souvent trouvé un emploi par les candidatures spontanées, les relations personnelles et le Pôle Emploi ■

¹ - Pour aller plus loin, vous pouvez consulter l'article suivant : VALDENNAIRE M., PRETARI A. et BERARD J. (2014). Apprentissage : les enseignements inattendus des expérimentations. *Bulletin d'études et de synthèses de l'Observatoire de la jeunesse*, 19, 1-4.

◆ Tab. 5 : En 2014, démarches des sortants à La Réunion en situation de chômage pour chercher un emploi
(plusieurs réponses possibles)

	Non inscrits à Pôle Emploi		Inscrits à Pôle Emploi		Total chômeurs	
Nombre d'anciens lycéens au chômage	535		2 701		3 236	
Nombre d'anciens lycéens au chômage qui réalisent des démarches personnelles	293 (55 %)		1 950 (72 %)		2 243 (69 %)	
Types de démarches personnelles réalisées par les anciens lycéens	Nombre	Structure des démarches	Nombre	Structure des démarches	Nombre	Structure des démarches
Contact direct avec entreprise d'apprentissage ou de stage	37	10 %	451	12 %	487	12 %
Relations personnelles	45	13 %	382	10 %	427	10 %
Inscription en agence d'intérim	22	6 %	339	9 %	362	9 %
Participation à des actions Mission Locale	84	23 %	931	24 %	1015	24 %
Candidature spontanée	39	11 %	672	18 %	711	17 %
Consultation des petites annonces	98	27 %	898	23 %	996	24 %
Reprise de contact avec Chambre de Métiers, CCIR	0	0 %	121	3 %	121	3 %
Autres démarches	38	11 %	44	1 %	82	2 %
Total des démarches	363	100 %	3 838	100 %	4 201	100 %

Source : Rectorat de La Réunion - Enquête IVA 2014

Note de lecture

Premier couple de colonnes : 535 anciens lycéens de la voie professionnelle ayant terminé leur formation initiale sont au chômage et ne sont pas inscrits à Pôle Emploi. Parmi ceux-ci, 293 réalisent cependant une ou plusieurs démarches personnelles pour trouver un emploi ; 37 ont par exemple renoué le contact avec leur entreprise de stage (ce type de démarche représente 10 % de l'ensemble des démarches personnelles lancées par les anciens lycéens au chômage non inscrits à Pôle Emploi).



L'insertion professionnelle des apprentis en 2014

Le taux d'emploi des jeunes sortants de CFA s'améliore en 2014 (39 % contre 35 % en 2013). Néanmoins, le contexte économique de La Réunion reste peu favorable aux jeunes actifs. 52 % des jeunes sont en recherche d'emploi sept mois après la fin de leur apprentissage. Le niveau de formation ainsi que le secteur de formation ont une incidence sur l'insertion des ex-apprentis sur le marché du travail. L'insertion professionnelle des jeunes femmes est proche de celle des jeunes hommes sur l'ensemble des effectifs, mais masque de fortes disparités par niveau, avec une insertion féminine nettement dégradée dans les niveaux supérieurs comparée à celle des jeunes hommes.

Le taux d'emploi s'améliore en 2014

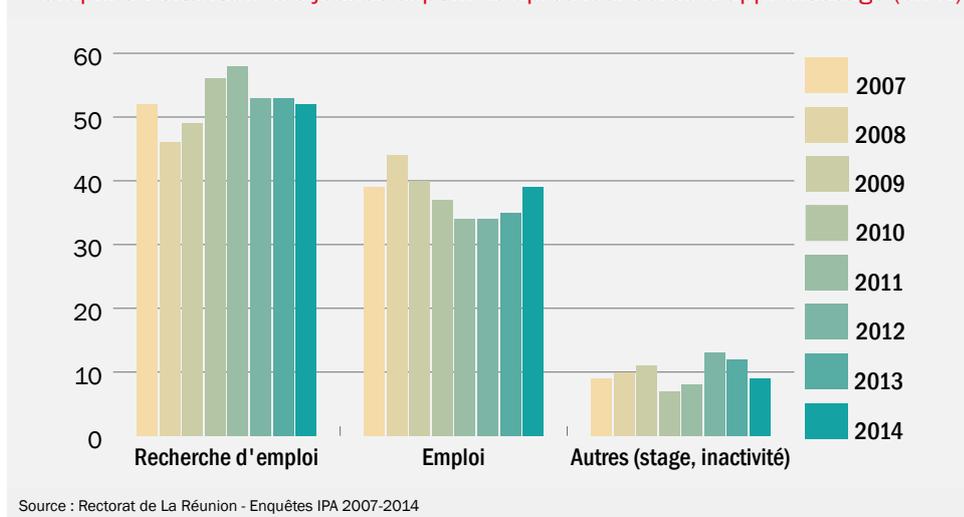
Après avoir culminé à un taux de 44 % en 2008, le taux d'emploi des jeunes sortants de CFA n'a cessé de diminuer au cours des années suivantes jusqu'à atteindre son niveau le plus bas, soit 34 % en 2011. Suite à une période relativement stable entre 2011 et 2013, le taux d'emploi des ex-apprentis semble connaître une phase ascendante entre 2013 et 2014 (+ 4 pts). Ainsi, 39 % des sortants de CFA sont en emploi sept mois après la fin de leur apprentissage (Graph. 9).

Le taux d'insertion des ex-apprentis sur le marché du travail est inférieur au taux national (62 %), qui reste relativement stable entre 2013 et 2014 (baisse de 1 point).

En 2014, La Réunion présente un taux d'emploi pour les 15-64 ans inférieur à ceux des Antilles (46 % contre 53 % pour la Martinique et 48 % pour la Guadeloupe) et équivalent à celui de la Guyane. A cela s'ajoute un taux de chômage de 27 %, supérieur à celui des Antilles ou de la Guyane et environ trois fois supérieur à celui de la France métropolitaine (10 %).

Malgré tout, La Réunion est une des régions de France les plus dynamiques en termes de création d'emplois. Cependant, cela ne suffit pas à absorber une population active croissante. Les jeunes actifs sont les plus pénalisés par cette situation, avec 54 % des

◆ Graph. 9 : Situation des jeunes sept mois après leur sortie d'apprentissage (en %)



jeunes âgés entre 15 et 24 ans au chômage. Ce contexte pourrait expliquer qu'en 2014, 52 % des sortants d'apprentissage sont en recherche d'emploi. 9 % sont soit en stage, soit inactifs. Les ex-apprentis justifient le plus souvent leur inactivité par l'attente d'une autre formation (26 %), l'éducation d'un enfant ou encore l'attente d'un événement de type mariage ou grossesse (17 %).

Peu de jeunes sortis de CFA et en emploi sont concernés par les mesures gouvernementales prises en faveur de l'emploi des jeunes en matière de contrats aidés : 9 % bénéficient d'un contrat aidé, dont 6 % en contrat de professionnalisation et 3 % en contrat de type CAE-DOM et Emploi d'avenir par exemple.

Le taux d'emploi est fonction du niveau de formation

Le niveau de formation a une incidence sur l'insertion professionnelle des apprentis sortants. Ainsi, plus le niveau de formation est élevé, meilleure est l'insertion professionnelle.

Au niveau supérieur de formation (I à III) comprenant les BTS, la moitié (52 %) des sortants exerce un emploi et 44 % recherchent un emploi. Pour le niveau IV, le taux d'emploi reste également supérieur au taux de recherche d'emploi (respectivement 49 % et 41 %, soit 8 points d'écart).

En revanche, la situation est inversée

pour les niveaux V et V bis : les sortants d'apprentissage sont plus souvent en recherche d'emploi qu'en emploi. Au niveau V de formation, 33 % des jeunes travaillent alors que 60 % sont en recherche d'emploi. L'écart se creuse davantage pour le niveau V bis : 14 % des jeunes ont un emploi tandis que 67 % recherchent un emploi, 13 % sont inactifs et 6 % en stage (Tab. 6). La sortie du second cycle court avant l'année terminale (niveau V bis) et la part importante d'individus en recherche d'emploi ou inactifs à ce niveau de formation pourraient trouver leur origine dans des erreurs d'orientation, de choix de secteur d'activité ou d'entreprise d'accueil, en lien avec les représentations des jeunes par rapport aux différents secteurs d'activité. Le décalage entre leurs représentations et la réalité du terrain pourrait les amener à rompre leur contrat en cours d'apprentissage².

La filière services insère davantage que la filière production.

Ce constat est inversé pour les niveaux I à III

La filière production regroupe 60 % des apprentis sortants en 2014. Bien que l'effectif des apprentis soit plus important pour les formations de la filière production, la filière services offre en 2014 une insertion légèrement supérieure à celle de la production (41 % contre 38 %). Ceci est vérifié pour les faibles niveaux de qualification, mais inversé dans les niveaux élevés de qualification où la filière production insère davantage (dès le niveau IV).

Pour les niveaux V et V bis, le taux d'emploi des jeunes issus d'une formation dans le domaine de la production est inférieur à celui des sortants de formation du domaine des services (respectivement 27 % et 30 %).

Cette situation s'inverse dans les niveaux élevés de qualification où ce sont les formations dans le domaine de la production qui insèrent davantage (dès le niveau IV) (Graph. 10). En 2014, 73 % des jeunes de niveaux I à III issus de la filière production travaillent. Ils ne représentent cependant que 8 % des sortants de formation de ce domaine. Les jeunes apprentis de niveaux V et V bis issus de la filière production ont le taux d'emploi le plus faible (27 %). Ils représentent 63 % des jeunes ayant suivi une formation dans ce domaine.

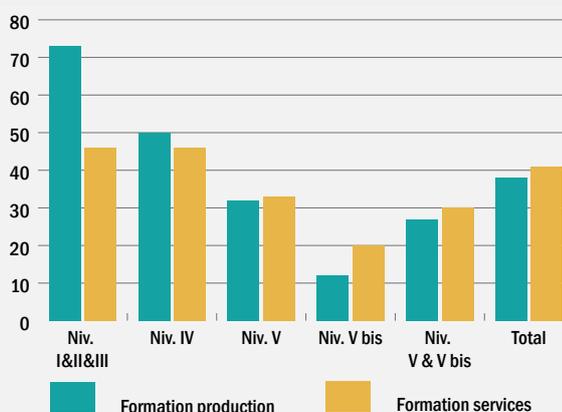
² - Pour aller plus loin, vous pouvez consulter l'article suivant : VALDENNAIRE M., PRETARI A. et BERARD J. (2014). Apprentissage : les enseignements inattendus des expérimentations. *Bulletin d'études et de synthèses de l'Observatoire de la jeunesse*, 19, 1-4.

◆ Tab. 6 : Situation des ex-apprentis au 1^{er} février 2014 selon le niveau de formation (en %)

Niveau de formation	Situation au 1 ^{er} février 2014				
	Emploi	Stage	Recherche d'emploi	Inactifs	Total
Niveaux I à III	52	1	44	3	100
Niveau IV pro	49	2	41	9	100
Niveau V	33	2	60	6	100
Niveau V bis	14	6	67	13	100
Total	39	2	52	7	100

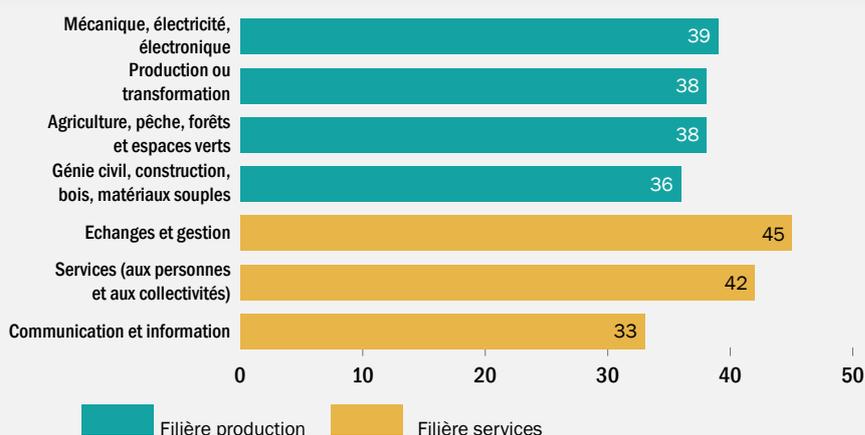
Source : Rectorat de La Réunion - Enquête IPA 2014

◆ Graph. 10 : Taux d'emploi par filière de formation et selon le niveau de formation en 2014 (en %)



Source : Rectorat de La Réunion - Enquête IPA 2014

◆ Graph. 11 : Taux d'emploi selon le domaine de formation (en %)



Source : Rectorat de La Réunion - Enquête IPA 2014

Concernant la formation dans le domaine des services, le taux d'insertion des jeunes de niveaux I à III sur le marché de l'emploi est identique à celui des jeunes de niveau IV (soit 46 %). Les apprentis sortants de la filière tertiaire proviennent principalement de ces deux niveaux : 39 % des ex-apprentis sont de niveau I, II & III et 32 % sont de niveau IV. Les jeunes de

niveaux V et V bis sont les moins insérés sur le marché du travail et ne représentent que 29 % des sortants de formation du domaine des services.

Les domaines de formation « mécanique, électricité, électronique », « production ou transformation » du secteur de la production

proposent les meilleurs taux d'emploi (respectivement 39 % et 38 %). Pour le secteur tertiaire, il s'agit des domaines de formation « échanges et gestion » et « services aux personnes et collectivités » (respectivement 45 % et 42 %) (Graph. 11).

Le taux d'emploi est quasi-équivalent pour les jeunes femmes et les jeunes hommes, mais avec de fortes disparités par niveau

Le taux d'emploi des jeunes femmes est quasiment identique à celui des jeunes hommes (38 % contre 39 %) en 2014.

La population sortante des CFA en 2013 est composée de 68 % d'hommes et de 32 % de femmes. Les femmes sont majoritairement présentes aux niveaux I, II et III de formation. Or, des différences sensibles d'insertion sont à noter dans les hauts niveaux de formation (I à III), avec seulement 43 % des femmes en emploi contre 64 % des hommes (Graph. 12).

Cette répartition peut s'expliquer par l'inscription privilégiée des jeunes femmes dans les domaines de formation des services. L'offre en apprentissage des niveaux I à III provient majoritairement du domaine des services, à l'inverse du niveau V où le domaine de la production est nettement majoritaire. Les hommes, eux, sont particulièrement nombreux aux niveaux IV et V (Tab. 7).

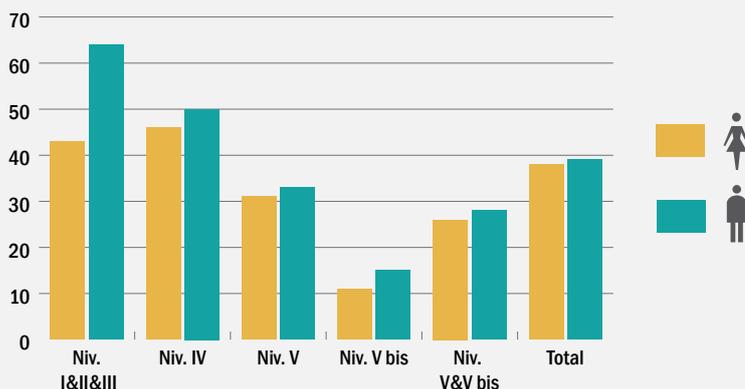
Le diplôme constitue un atout majeur pour l'insertion professionnelle

En 2013, 54 % des sortants de CFA sont diplômés. Être acteur de son parcours de formation et disposer d'informations suffisantes pour un choix raisonné d'orientation constituent, entre autres, des facteurs favorables au maintien en apprentissage et à la poursuite d'un objectif tel que l'obtention d'un diplôme³.

L'obtention du diplôme représente un atout majeur pour l'insertion professionnelle sur le marché du travail, avec 47 % des ex-apprentis diplômés en emploi contre 31 % non diplômés en emploi. La différence entre les taux d'emploi des apprentis diplômés et non diplômés s'atténue au fur et à mesure que le niveau de formation s'élève (Graph. 13).

³ - Pour aller plus loin, vous pouvez consulter l'article suivant : VALDENNAIRE M., PRETARI A. et BERARD J. (2014). Apprentissage : les enseignements inattendus des expérimentations. *Bulletin d'études et de synthèses de l'Observatoire de la jeunesse*, 19, 1-4.

Graph. 12 : Taux d'emploi par sexe selon le niveau de formation en 2014 (en %)



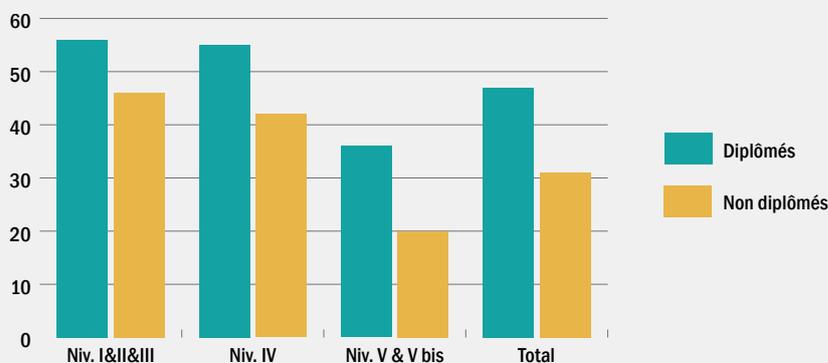
Source : Rectorat de La Réunion - Enquête IPA 2014

Tab. 7 : Répartition des femmes et des hommes selon les niveaux de formation (en %)

Niveau de formation	Femmes (%)	Hommes (%)	Total (%)
Niveaux I à III	36	13	20
Niveau IV	30	30	30
Niveau V	25	42	36
Niveau V bis	9	15	13
Ensemble	100	100	100

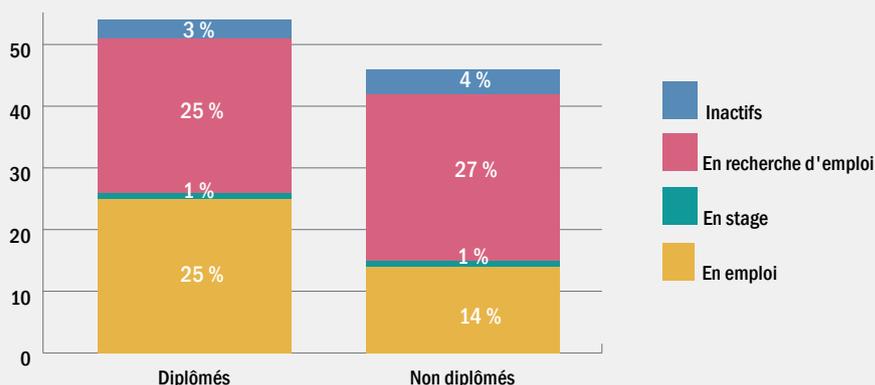
Source : Rectorat de La Réunion - Enquête IPA 2014

Graph 13 : Taux d'emploi des ex-apprentis selon le niveau de formation et l'obtention ou non du diplôme (en %)



Source : Rectorat de La Réunion - Enquête IPA 2014

Graph. 14 : Situation des apprentis diplômés et non diplômés sept mois après leur sortie de CFA (en %)



Source : Rectorat de La Réunion - Enquête IPA 2014

Cependant l'obtention d'un diplôme ne constitue pas une garantie d'emploi. Ainsi, 1 apprenti diplômé sur 2 ne travaille pas sept mois après sa sortie de CFA. Ces ex-apprentis diplômés sont en recherche d'emploi ou inactifs ou encore en stage. Ce phénomène peut être associé au contexte économique réunionnais peu favorable à l'insertion professionnelle des jeunes (Graph. 14).

Une correspondance existe entre la filière de formation et l'emploi occupé

Concernant le taux d'emploi selon la filière de formation et la branche d'activité, 88 % des sortants d'une formation dans le domaine de la production, tous niveaux confondus, travaillent dans la branche d'activité production. De même, 68 % des apprentis issus d'une formation dans le domaine des services, tous niveaux confondus, sont en emploi dans la branche d'activité tertiaire. Il existe donc bien une correspondance entre le domaine de formation et la branche d'activité, avec un aspect plus prononcé pour le domaine de la production (Graph. 15). En effet, les compétences acquises au cours des formations dans la filière production sont difficilement transposables dans le secteur tertiaire. Mais le secteur d'activité production peut faire appel à des compétences issues des formations de la filière tertiaire.

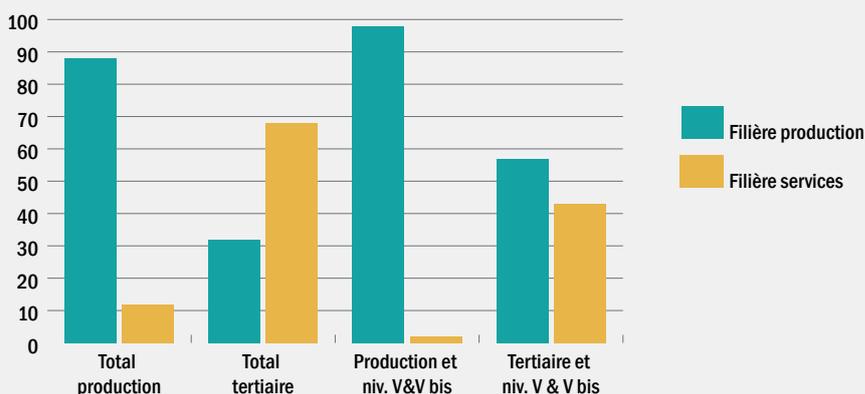
Les ex-apprentis signataires d'un contrat aidé représentent une faible proportion des jeunes sortis de CFA et en emploi (9 %). Ceux issus des domaines de formation « échanges et gestion », « services aux personnes et aux collectivités » (secteur tertiaire) et « mécanique, électricité, électronique » (secteur production) sont les plus concernés par ce type de dispositif (respectivement 40 %, 18 % et 13 %).

Deux tiers des apprentis en emploi sont soit en CDI, soit en CDD long

En 2014, le CDD devient le contrat de travail prédominant chez les sortants de CFA : 42 % des sortants en emploi contre 38 % en CDI. La proportion des CDD longs (6 mois et plus) est deux fois supérieure à celle des CDD courts (inférieurs à 6 mois), soit respectivement 28 % contre 14 %.

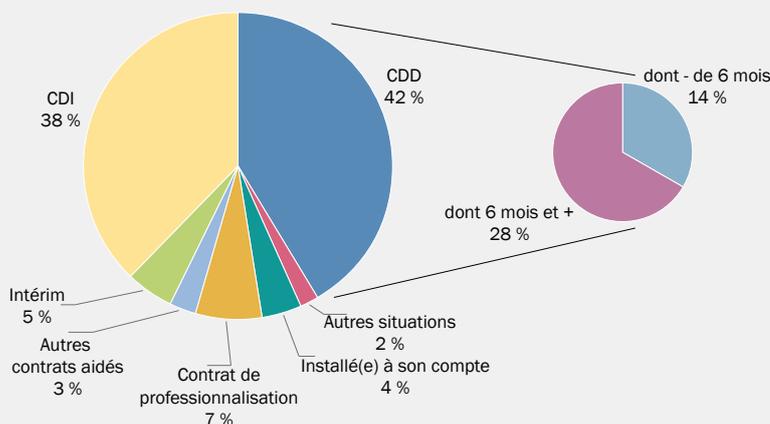
56 % des apprentis qui sont en emploi en 2014 ont déjà travaillé dans l'entreprise dans laquelle ils ont été recrutés (job d'été, stage

Graph. 15 : Sortants en emploi suivant la filière de formation et le secteur d'activité de l'emploi en 2014 (en %)



Source : Rectorat de La Réunion - Enquête IPA 2014

Graph. 16 : Répartition des sortants en emploi selon le type de contrat en 2014 (en %)



Source : Rectorat de La Réunion - Enquête IPA 2014

ou encore apprentissage). Pour ces jeunes, il s'agit majoritairement de contrats de longue durée (CDD de plus de 6 mois, CDI).

Les entreprises privées sont les principales pourvoyeuses d'emploi : 80 % des ex-apprentis en emploi ont été recrutés par celles-ci. La fonction publique de même que les entreprises publiques représentent une faible proportion des recruteurs.

Le travail indépendant semble être une tendance qui a émergé en 2013 et qui se poursuit en 2014 (4 %). Cela pourrait s'expliquer par les mesures prises par l'Etat et les collectivités territoriales afin de dynamiser la création d'entreprise et faciliter le parcours des créateurs et des repreneurs d'entreprise (Graph. 16).

Les démarches entreprises par les sortants de CFA pour obtenir un emploi sont diverses.

Prendre contact avec l'entreprise, où a eu lieu la formation en alternance, semble être un facteur favorable à l'insertion professionnelle.

En effet, 39 % des jeunes en emploi sept mois après leur sortie de CFA ont réalisé ce type de démarche.

Pour la majorité de ces ex-apprentis, cette seule démarche a suffi. D'autres initiatives aboutissent également à l'obtention d'un emploi mais dans une faible proportion : les candidatures spontanées (23 %), la mobilisation du réseau personnel (18 %) ■

Domaine	Spécialité de formation fine	Taux de jeunes en emploi : voie scolaire					Taux de jeunes en emploi : voie de l'apprentissage											
		niveau III		niveau IV		niveau V		niveau III		niveau IV		niveau V						
		2014	2010 - 2014	2014	2010 - 2014	2014	2010 - 2014	2014	2010 - 2014	2014	2010 - 2014	2014	2010 - 2014					
20/22 - Production ou transformation	200 - Technologies industrielles fondamentales (génie industriel et procédés de transformation, spécialités à dominante fonctionnelle)	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	
	201 - Technologies de commandes des transformations industrielles (automatismes et robotique industriels, informatique industrielle)	ns	44	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	
	220 - Spécialités pluritechnologiques des transformations	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	38
	221 - Agro-alimentaire, alimentation, cuisine	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns
	222 - Transformations chimiques et apparentées (y compris industrie pharmaceutique)	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns
	223 - Métallurgie (y compris sidérurgie, fonderie, non-ferreux...)	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns
	227 - Energie, génie climatique (y compris énergie nucléaire, thermique, hydraulique, utilités ; froid, climatisation, chauffage)	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns
	ensemble du domaine	46	39	20	23	16	13	ns	62	ns	48	47	19	36	55	36	37	37
	230 - Spécialités pluritechnologiques, génie civil, construction, bois	ns	39	ns	21	ns	38	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns
	231 - Mines et carrières, génie civil, topographie	ns	ns	ns	20	ns	13	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns
23/24 - Génie civil, construction, bois, matériaux souples	232 - Bâtiment : construction et couverture	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns
	233 - Bâtiment : finitions	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns
	234 - Travail du bois et de l'ameublement	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns
	240 - Spécialités pluritechnologiques matériaux souples	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns
	242 - Habillement (y compris mode, couture)	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns
	ensemble du domaine	30	34	14	19	10	8	ns	48	ns	47	19	36	55	36	37	37	37
	250 - Spécialités pluritechnologiques mécano-électricité (y compris maintenance mécano-électrique)	ns	ns	ns	17	ns	15	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns
	251 - Mécanique générale et de précision, usinage	ns	ns	ns	13	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns
	252 - Moteurs et mécanique auto	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns
	253 - Mécanique aéronautique et spatiale	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns
25 - Mécanique, électricité, électronique	254 - Structures métalliques (y compris soudure, carrosserie, coque bateau, cellule avion)	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns
	255 - Électricité, électronique (non compris automatismes, productique)	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns
	ensemble du domaine	37	38	16	19	7	10	ns	51	50	30	36	55	30	36	31	31	31
	311 - Transport, manutention, magasinage	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns
	312 - Commerce, vente	43	40	15	16	8	8	ns	57	28	38	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns
	313 - Finances, banque, assurances	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns
	314 - Comptabilité, gestion	31	43	19	19	ns	8	ns	53	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns
	ensemble du domaine	40	42	18	17	7	8	55	30	30	36	ns	36	ns	ns	26	26	26
	320 - Spécialité plurivalentes de la communication	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns
	31 - Echanges et Gestion	321 - Journalisme et communication (y compris communication graphique et publicité)	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns
322 - Techniques de l'imprimerie et de l'édition		ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns
323 - Techniques de l'image et du son, métiers connexes du spectacle		ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns
324 - Secrétariat, bureautique		29	38	8	10	0	6	25	41	ns	22	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns
326 - Informatique, traitement de l'information, réseaux de transmission des données		ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns
ensemble du domaine		33	41	7	10	2	7	35	44	ns	22	22	44	ns	22	26	26	26
330 - Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales		ns	ns	ns	25	ns	11	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns
331 - Santé		ns	70	ns	10	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns
332 - Travail social		ns	ns	ns	ns	17	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns
32 - Communication et Information		334 - Accueil, hôtellerie, tourisme	ns	51	ns	49	ns	8	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns
	336 - Coiffure, esthétique et autres spécialités des services aux personnes	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns
	343 - Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement	ns	ns	ns	24	ns	7	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns
	344 - Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance (y compris hygiène et sécurité)	ns	ns	ns	ns	ns	19	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns
	ensemble du domaine	50	55	41	22	11	11	ns	52	46	45	29	47	26	53	26	27	27
	tous domaines	40	42	16	17	9	10	47	52	46	45	29	47	26	53	26	27	30

◆ **Tab. 8 : Taux d'emploi comparé**

Note de lecture

Le tableau présente les taux de jeunes en emploi à l'issue de leur formation initiale, selon les filières (en ligne) et les voies et niveaux de formation (en colonne : lycée vs apprentissage, niveaux III, IV et V de formation).

Les colonnes « 2014 » donnent les taux de jeunes en emploi en février 2014, 7 mois après leur sortie de formation initiale (en septembre 2013). Les colonnes « 2010-2014 » donnent les taux moyens de jeunes en emploi 7 mois après leur sortie des formations initiales de 2010 à 2014, afin de donner un indicateur d'insertion des filières plus robuste et sur plus long terme. Par exemple, l'ensemble des formations de niveau III du domaine des services (aux personnes ou aux collectivités) affichent un taux de jeunes en emploi sept mois après leur sortie de formation initiale de 55 % sur l'ensemble de la période 2010-2014 ; l'insertion dans ce domaine a chuté en 2014, où taux est de 50 %, soit 5 points en dessous de la moyenne de la période 2010-2014.

Les cases vides indiquent l'absence de formation (exemple : aucune spécialité relevant de la catégorie « 233 - Bâtiment : finitions » par voie scolaire n'existe au niveau III (BTS) dans l'académie en 2014 ni sur la période 2010-2014).

Source : Rectorat de La Réunion - Enquête IVA 2010-2014

Champ et méthode

La Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance (DEPP) du ministère de l'Éducation nationale pilote deux enquêtes jumelles consacrées respectivement à l'insertion des apprentis (enquête sur l'Insertion Professionnelle des Apprentis, dite IPA) et à celle des anciens lycéens des filières professionnalisantes (enquête sur l'Insertion dans la Vie Active, dite IVA). Elles sont réalisées par les Services Statistiques Académiques des Rectorats, en collaboration avec les Centres de Formations d'Apprentis (CFA), y compris agricoles, et les lycées concernés. Ces enquêtes portent sur la situation professionnelle des jeunes sept mois après la fin de leur formation initiale (en sont donc exclus les jeunes qui poursuivent leurs études).

L'enquête IPA réalisée en 2014 concernait les apprentis sortis de formation au cours ou à la fin de l'année scolaire 2012-2013, et couvre les années terminales de formations de niveau V (CAP, BEP, MC), de

niveau IV (baccalauréat professionnel) et de niveau III ou supérieur (BTS essentiellement). 1 453 jeunes en fin de formation ont été ciblés par l'enquête et 940 ont répondu (65 % de taux de réponse). L'enquête IVA réalisée en 2014 concernait les lycéens scolarisés en filières professionnalisantes (voie technologique et professionnelle) pendant l'année 2012-2013. Sur les 5 639 anciens lycéens ciblés, 2 263 réponses ont pu être obtenues (40 % de taux de réponse).

Les taux de réponse ont été améliorés grâce à un dispositif de relance spécifique mis en place grâce à un partenariat entre le Carif-Oref et le Rectorat. Par ailleurs, des traitements statistiques spécifiques (traitement de non-réponses, calage) ont été réalisés par la DEPP, académie par académie, pour extrapoler les résultats collectés à l'ensemble de la population ciblée pour chacune des deux enquêtes, et rendre les analyses possibles.

Index des sigles

AFFPA	Association pour la Formation Professionnelle des Adultes	CFG	Certificat de Formation Générale
BEP	Brevet d'Études Professionnelles	COM	Contrat d'Objectifs et de Moyens
BTS	Brevet de Technicien Supérieur	CREPS	Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportives
CAE-DOM	Contrat d'Accès à l'Emploi dans les DOM	DNB	Diplôme National du Brevet
CAP	Certificat d'Aptitude Professionnelle	DTS	Diplôme de Technicien Supérieur
CARIF-OREF	Centre d'Animation et de Ressources de l'Information sur la Formation	DSM	Division des Structures et des Moyens
	Observatoire Régional Emploi Formation	MC	Mention Complémentaire
CDD	Contrat à Durée Déterminée	SAIA	Service Académique de l'Inspection de l'Apprentissage
CDI	Contrat à Durée Indéterminée	SAIO	Service Académique d'Information et d'Orientation
		URMA	Université Régionale des Métiers et de l'Artisanat





Point de vue de l'Oref & de l'Académie de La Réunion

L'impact de l'environnement socio-économique pèse sur l'insertion des jeunes à La Réunion. En effet, avec un taux de chômage supérieur à 50 % chez les jeunes actifs – plus du double qu'en métropole –, l'entrée dans le monde professionnel reste difficile.

Dans ce contexte, il est particulièrement important de connaître les trajectoires professionnelles des jeunes qui ont suivi une formation professionnelle et qui se portent sur le marché du travail.

Le dispositif national d'enquête auprès des jeunes 7 mois après leur sortie de formation, mené par le ministère de l'Éducation

nationale et relayé par les différentes académies, s'inscrit dans cette démarche. A La Réunion, l'enquête de 2014 a donné lieu à un partenariat entre l'académie et le CARIF-OREF permettant un meilleur taux de réponse (entre 40 % et 65 % suivant les filières de formation) et une exploitation conjointe des résultats.

Si les taux d'insertion à 7 mois sont des indicateurs intéressants à analyser, il faut se garder de conclusions trop rapides de ces résultats qui peuvent masquer des mécanismes plus complexes que la seule adéquation (ou pas) de la formation avec les besoins du marché du travail.

Malgré la prégnance de la crise, une augmentation de l'insertion avec le niveau de diplôme obtenu doit être soulignée. Ce constat encourage à poursuivre l'objectif que se sont fixés l'académie et les partenaires régionaux : augmenter le niveau de qualification des jeunes Réunionnais, en permettant, par exemple, par la voie scolaire ou par l'apprentissage, à de jeunes titulaires de CAP de poursuivre en baccalauréat professionnel et à de jeunes titulaires de baccalauréats professionnels de poursuivre en BTS. ■

Ce travail n'aurait pas pu se faire sans le soutien et la participation de Michel GEORGES-SKELLY, disparu le 31/12/2015. Cette publication lui est dédiée.



carif oref
Ile de La Réunion

Directeur de la publication

Jean-René HOAREAU

Sous la direction de

Guillaume BRIONNE (Carif-Oref Réunion) - Sabine LAURET (Rectorat de La Réunion / DSM) - Fabrice PAYET (Rectorat de La Réunion / DSM / Service statistique)

Rédaction & conception

Sandrine PAVIEL (Carif-Oref Réunion) - Olivier DEBRAY (Carif-Oref Réunion)

Jérémy TORTERAT (Rectorat de La Réunion / DSM / Service Statistique) - Stéphanie DELVOYE (Rectorat de La Réunion / DSM / Service Statistique) - Michel GEORGES-SKELLY (Rectorat de La Réunion / SAIO) - Solange LE BUFFE (Rectorat de La Réunion / SAIA)

Suivi de publication :

Samuelle GRONDIN (Carif-Oref Réunion) - Gilda TINJUS (Carif-Oref Réunion)

Adresse physique

190, rue des Deux Canons - Imm. Futura, RDC - 97495 Sainte-Clotilde Cedex - Tél. : 02 62 28 30 47 - Fax : 02 62 28 04 44 - Courriel : contact@cariforef-reunion.net - Site web : www.cariforef-reunion.net

LA LETTRE DE L'oref

